



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

Halte-garderie de VAIGES

COMITÉ DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

18H30 - MAIRIE DE VAIGES

PROJET PETITE ENFANCE

COMPTE RENDU



Commune de St
Pierre sur Erve

Étaient présents :

- **Association Familles rurales de Vaiges** : Maryse LENAIN (présidente), Aurélie GOUGEON (responsable Halte-garderie)
- **Fédération familles rurales** : Sonia DIVAY (responsable de service petite enfance), Annie BECHU (vice-présidente)
- **Mairie de Vaiges** : Régis LEFEUVRE (Maire), Sophie ADAM (adjointe)
- **Caisse Allocations familiales** : Nathalie FORET (agent de développement)
- **Mutualité sociale agricole** : Patricia MOINE (conseillère en développement)
- **Mairie de Saint Pierre s/Erve** : François DELATOUCHE (Maire)
- **Mairie de Saint Léger** : Christine GESBERT (Maire)
- **Mairie de Saint Georges le Flécharde** : Arlette LEUTELIER (Maire), Queline DAVID (adjointe)
- **3C** : Gaëlle RAGAINÉ (coordinatrice Petite Enfance - RAM), Pascal HENRY (DST)

Étaient excusés :

- **Association Familles rurales de Vaiges** : Julie DUCOIN (trésorière Halte-garderie)
- **PMI** : Marianne BOUYEURE

1. Présentation des budgets réévalués

L'hypothèse d'ouverture sur des heures atypiques semble ne pas correspondre à la demande actuellement pour plusieurs raisons :

- Gaëlle RAGAINÉ précise avoir très peu de demandes de familles pour des heures atypiques
- Le budget est important pour les collectivités, selon M. LEFEUVRE
- Pour adopter ce fonctionnement, il est important d'avoir un partenariat avec des entreprises d'où la nécessité d'aller les rencontrer pour évaluer leurs besoins. Actuellement, aucune entreprise locale n'a de besoin dans ce sens.
- Une garde à domicile sur les créneaux du matin (6h-7h) ou du soir (19h-21h) peut être envisagée, notamment si cela impacte peu de familles

Au vu des questions et des retours, le fonctionnement de la micro-crèche serait sur des heures d'ouverture normales, soit de 7h ou 7h30 à 19h00 en parallèle des horaires du périscolaire.

A savoir qu'une structure peut évoluer. Elle peut commencer en horaires dits normaux vers des horaires atypiques sous certaines conditions : évaluation des besoins des familles, soutien d'entreprise, accueil d'un nombre d'enfants suffisant sur les créneaux du matin ou du soir (6h-7h et 19h-21h)

2. Retour sur les visites de structures PE faites par les élus

- ✚ Visite de la micro-crèche du Bourgneuf la Forêt le mardi 16 juillet 2019
- ✚ Visite de la micro-crèche d'Izé le jeudi 25 juillet 2019

Vigilances à avoir suite à ces visites :

- Insonorisation du bâtiment
- Variation de température en fonction de l'utilisation des pièces
- Système de rafraîchissement en cas de fortes chaleurs
- Luminosité des locaux doit prendre en compte la taille des enfants et leur présence
- Avoir des volets extérieurs et des stores intérieurs (pour la chaleur et la luminosité)
- Structure sécurisée et sécurisante
- Structure chaleureuse (couleurs des peintures, des matériaux, du mobilier)
- Orientation du bâtiment

✚ Réception des plans de la micro-crèche de Voutré

Réflexion de la structure de Voutré sur divers points :

- Matériaux bio-sourcés
- Système de chauffe général du bâtiment
- Orientation du bâtiment, avec une cour au sud et une terrasse à l'ouest
- Rafraîchissement (ombre et ventilation)
- Formes du bâtiment pour permettre une concurrence des artisans, gain de temps et coût financier moins élevé
- Qualité de l'air
- Qualité de l'éclairage
- Espace de vie extérieure (parc accessible à la MCC, au scolaire, à la salle des fêtes)

A titre d'exemple,

➔ pour la micro-crèche d'Izé : travaux ont mis 7 mois

➔ pour la micro-crèche de Voutré : réflexion a débuté en 2018 / ouverture de la structure en septembre 2020

3. Avancée dans la réflexion du bâtiment et ses travaux

Le projet de bâtiments à Vaiges rentre dans le programme de réalisation de Mayenne Habitat 2020 ; annonce faite par les élus de Vaiges.

Le terrain dédié au projet comprendra :

- 5-6 logements pour les personnes âgées
- Un espace extérieur
- Une micro-crèche
- Une salle pour les associations et pour des projets intergénérationnel, de rencontres ...

Des questions perdurent :

- La salle servant pour les associations et pour des projets intergénérationnel, de rencontres ... : est-elle attenante ou dissociée de la micro-crèche ?
- Cette salle sera exploitée par qui et pourquoi ? ➔ Bien identifier les utilisateurs de cette salle (micro-crèche / RAM / LAEP/ associations...) ?
- Réflexion sur les espaces de vie, sur l'accès aux divers logements ou bâtiments, sur l'accès des familles entre le pôle enfance et la MCC

Le pôle enfance pourrait toujours être utilisé sur la partie petite enfance par le RAM, le périscolaire et les assistantes maternelles.

Conséquence : réflexion sur le fonctionnement des services, les besoins de chacun et donc le besoin en locaux.

4. Calendrier à établir

Ouverture de la structure : septembre 2021

Dépôt du dossier à la PMI : 4 mois avant l'ouverture

Réalisations	Dates
<p>Les objectifs du projet social et éducatif</p> <p>Les publics accueillis (critères de priorité, notamment par rapport au lieu d'habitation, tranches d'âges...)</p> <p>Le bâtiment : identifier le site et faire le plan des bâtiments</p> <p>Les démarches auprès des entreprises et de la Com com.</p> <p>L'organisation : ouvertures, préparation des repas, modulation éventuelle de l'agrément ...</p> <p>Le statut juridique du gestionnaire</p> <p>La qualification du personnel / missions / déroulé du recrutement / recrutement responsable ou directrice</p> <p>L'établissement des conventions avec les partenaires</p> <p>Le budget de fonctionnement</p> <p>La rédaction du projet d'établissement (éducatif et social)</p> <p>Le règlement intérieur / contrats d'accueil / dossier d'inscription / protocoles (repas, hygiène...)</p> <p>Les travaux liés au bâtiment / équipements / mobilier / suivi</p> <p>Le recrutement du personnel</p> <p>Les autorisations d'ouverture (commission de sécurité, décision d'ouverture au public, PMI, ...)</p> <p>La communication aux familles</p>	<p>2è semestre 2019 – année 2020</p> <p>Finalisé au 1er trimestre 2021</p> <p>Point en janvier-février 2021</p> <p>Dépôt dossier PMI Fin avril 2021</p>
Aménagement de la structure et signature des conventionnements	En août 2021
Ouverture de la structure	En sept. 2021

5. Projet éducatif

➔ un comité sera dédié à la réflexion du projet éducatif

Le projet éducatif de la structure peut être en lien avec le projet éducatif de territoire (PEDT).

6. Prochaines rencontres

➔ Comité le **mardi 13 novembre 2019 à 10h00** à la mairie de Vaiges

Ordre du jour :

- Réflexion sur les locaux
- Etude sur les besoins pour la micro-crèche (bâtiment, extérieurs...)